

le petit manuel

- ▶ l'Ecole du Louvre et les métiers
des musées & du patrimoine

Ecole du Louvre Palais du Louvre



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ

Edito Philippe Durey, *Directeur de l'Ecole du Louvre*

L'Ecole du Louvre, installée depuis sa création en 1882, dans le palais du même nom, a pour vocation d'enseigner l'histoire de l'art et la muséologie, par le regard direct porté sur les œuvres, dans les salles de musée, sous la conduite de conservateurs et de professionnels du patrimoine. Dans cette Ecole de haut niveau, dont l'enseignement s'est considérablement renforcé au fil du temps, l'accès en première année reste possible dès le baccalauréat, mais par le biais d'un test probatoire, qui retient environ un candidat sur cinq. Les parcours d'études, de durée et de difficulté variables (3, 5 ou 8 années) permettent de préparer les divers métiers du patrimoine (notamment les concours de recrutement aux fonctions de conservateurs du patrimoine) ainsi que ceux liés à la recherche ou à la documentation scientifique, à la régie des œuvres, à la médiation culturelle ou au marché de l'art.

Malgré son cadre palatial, parfois intimidant, malgré les exigences de son enseignement, l'Ecole entend rester ouverte à tous. Elle a la conviction que le rôle nouveau, fédérateur, joué par les musées et le patrimoine dans les sociétés contemporaines, rend indispensable que les domaines d'expertise scientifique, d'action culturelle ou d'organisation n'y soient pas réservés à certains, mais restent accessibles à tous ceux que poussent la passion, le talent et le goût de l'effort.

Pour refléter la diversité réelle de notre société, les mécanismes traditionnels ne suffisent plus. C'est la raison pour laquelle l'Ecole a choisi de s'associer, dès l'origine, au projet lucide et généreux de la Fondation Culture & Diversité.

Edito Marc Ladreit de Lacharrière, *Président de la Fondation Culture & Diversité*

En 2006, j'ai créé la Fondation Culture & Diversité, fondation d'entreprise du groupe FIMALAC, avec la conviction que l'un des enjeux majeurs de notre société est de permettre au plus grand nombre un égal accès aux repères culturels, aux formations et aux pratiques artistiques.

Les programmes de la Fondation ont pour objectif de favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux grandes Ecoles de la culture pour les élèves issus de lycées de l'éducation prioritaire. Pour cela, la Fondation a choisi dès 2006 de travailler sur le long terme en partenariat avec ces grandes Ecoles : l'Ecole du Louvre, l'Institut national du patrimoine, l'Ecole nationale des chartes, dix Ecoles d'art et design, huit Ecoles d'architecture, les Ecoles supérieures d'arts appliqués Boulle, Duperré, Estienne, Olivier de Serres, La Fémis, l'ENS Louis-Lumière, l'Institut national de l'audiovisuel, l'Ecole supérieure de Journalisme de Lille, l'Ecole de la

Comédie de Saint-Etienne et le CFPTS. La Fondation a également élaboré une méthodologie d'action qui s'appuie sur des dispositifs originaux et éducatifs, reconnus par les ministères de l'Education nationale et de la Culture et de la Communication.

C'est avec l'Ecole du Louvre, acteur de référence et partenaire historique, que la Fondation a développé le premier programme d'égalité des chances, grâce à l'expertise et à l'implication de la prestigieuse Ecole d'histoire de l'art.

Ce programme, dont nous sommes très fiers, donne depuis 2006 des résultats probants. Il donnera, pour de nombreuses années encore, des outils supplémentaires aux élèves pour comprendre et connaître les musées, leurs métiers et passer le concours de l'Ecole du Louvre afin de rejoindre ce passionnant domaine qu'est l'histoire de l'art.

Programme Égalité des Chances à l'Ecole du Louvre

présentation du programme égalité des chances à l'Ecole du Louvre

- Objectif en 3 temps

- Informer

Vous aider dans vos démarches d'information concernant l'Ecole du Louvre, pour découvrir ou mieux connaître ses enseignements, sa pédagogie et les professions auxquelles elle peut préparer ; visiter les grands lieux du patrimoine.

- Préparer

Vous faciliter l'accès à l'Ecole du Louvre par une sensibilisation à l'histoire de l'art et un stage Égalité des Chances, semaine intensive de préparation au test d'entrée.

- Accompagner

Pour les candidats admis, vous suivre lors de votre scolarité par un système de tutorat et une aide logistique et financière pour les élèves boursiers sur critères sociaux.

- Partenaires du programme

- L'Ecole du Louvre

Fondée en 1882, L'Ecole du Louvre dispense un enseignement d'histoire de l'art, d'archéologie, d'épigraphie, d'anthropologie et de muséologie. Elle permet d'accéder à de nombreux métiers dans les domaines du patrimoine et de la culture. L'Ecole du Louvre propose trois cycles d'enseignement et une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine. Trente-et-une disciplines composent aujourd'hui les cours de spécialité de l'Ecole en premier cycle : de l'archéologie égyptienne

à l'art contemporain, en passant par les arts africains, les arts d'Océanie et l'histoire du cinéma.

→ www.ecoledulouvre.fr

- La Fondation Culture & Diversité

Créée en octobre 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, Président directeur général de FIMALAC, la Fondation Culture & Diversité a pour mission de favoriser l'accès à la culture et aux études supérieures artistiques pour des élèves issus de milieux modestes. Son action repose sur la conviction que l'un des enjeux majeurs de notre société est de permettre au plus grand nombre un égal accès à la culture. La Fondation Culture & Diversité développe notamment des programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux grandes Ecoles de la culture.

Ces programmes, menés avec des partenaires d'excellence, reposent sur une méthodologie d'action commune et originale développée en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et de la Communication.

→ www.fondationcultureetdiversite.org

La mise en place du programme est assurée grâce aux partenariats qui lient l'Ecole du Louvre à certains lycées d'Ile-de-France, à qui sont destinées la Journée des métiers et les visites de musées, mais aussi grâce aux partenariats avec des lycées d'Ile-de-France et de région dont les élèves peuvent postuler au stage Égalité des Chances.

Journée des métiers

- POUR QUI** élèves de Seconde en option « Histoire des arts » ou enseignement « Patrimoines »
- DURÉE** 1 journée
- QUAND** en mai
- OÙ** à l'Ecole du Louvre et dans des institutions culturelles
- OBJECTIF** informer sur les débouchés professionnels de l'Ecole du Louvre
- CONTENU** présentation générale des métiers dans les musées, des métiers de la conservation et de la restauration du patrimoine, de la médiation culturelle et du marché de l'art
- INTERVENANTS** équipes, intervenants et élèves de l'Ecole du Louvre, professionnels des musées et représentants de la Fondation Culture & Diversité

→ Participants à la Journée des Métiers

Les lycéens participant à la Journée des Métiers sont environ 150 élèves de Seconde, en option « Histoire des arts » ou en enseignement « Patrimoines », issus de lycées partenaires d'Ile-de-France

Rencontres et visites dans les musées

- POUR QUI** élèves de Seconde et de Première en option « Histoire des arts » et enseignement « Patrimoines »
- PAR QUI** étudiants de 2^e année de 2^e cycle de l'Ecole du Louvre inscrits en formation guides-conférenciers
- QUAND** tout au long de l'année, 4 à 6 visites par lycée
- OÙ** dans les grands lieux du patrimoine
- OBJECTIF** favoriser une médiation orale sur le modèle de l'interaction, avec un étudiant guide pour un petit groupe de lycéens (entre 10 et 15)
- CONTENU** visites guidées dans de grands lieux du patrimoine (Musée de Cluny, Musée du Louvre, Musée d'Orsay, Musée Rodin, Musée Gustave Moreau, etc.)

→ Remarque

Ces visites s'inscrivent dans les programmes de l'option « Histoire des arts » et de l'enseignement « Patrimoines » de lycées partenaires d'Ile-de-France

Stage Egalité des Chances

- POUR QUI** élèves de Terminale en option « Histoire des arts »
- DURÉE** 6 jours
- QUAND** pendant les vacances scolaires d'hiver (zone C)
- OÙ** à l'Ecole du Louvre
- OBJECTIF** préparer au test probatoire d'entrée à l'Ecole du Louvre
- CONTENU** sensibilisation aux domaines de connaissances et aux aptitudes évaluées par le test probatoire d'entrée à l'Ecole du Louvre : repères historiques, expression écrite, etc. découverte, accompagnée par des professionnels, de lieux d'exercice des métiers de l'art et du patrimoine
- INTERVENANTS** intervenants de l'Ecole du Louvre, professionnels des métiers de l'histoire de l'art et du patrimoine et représentants de la Fondation Culture & Diversité

→ Candidature au stage Egalité des Chances

Dossier : à demander au professeur référent du programme pour votre lycée, à remplir puis à retourner à l'Ecole du Louvre. Le stage est réservé aux lycéens de Terminale de lycées d'éducation prioritaire ayant choisi l'option « Histoire des arts » et souhaitant intégrer l'Ecole du Louvre

Accompagnement des élèves

- POUR QUI** élèves ayant participé au programme Egalité des Chances et inscrits à l'Ecole du Louvre
- DURÉE** tout au long de l'année scolaire
- QUAND** cours de soutien bimensuels en 1^{er} année de 1^{er} cycle et entretiens sur demande de l'élève à l'Ecole du Louvre
- OÙ** à la Fondation Culture & Diversité
- CONTENU** système de tutorat par un intervenant de l'Ecole du Louvre pour les élèves admis à l'Ecole ; bourses et aide au logement pour les élèves boursiers sur critères sociaux ; accompagnement à l'ouverture culturelle et à l'insertion professionnelle pour tous les élèves ayant participé au stage Egalité des Chances

Date limite de réception des dossiers : en novembre de chaque année

Remarque : tout envoi de dossier équivaut à un engagement ferme de participation au stage Egalité des Chances

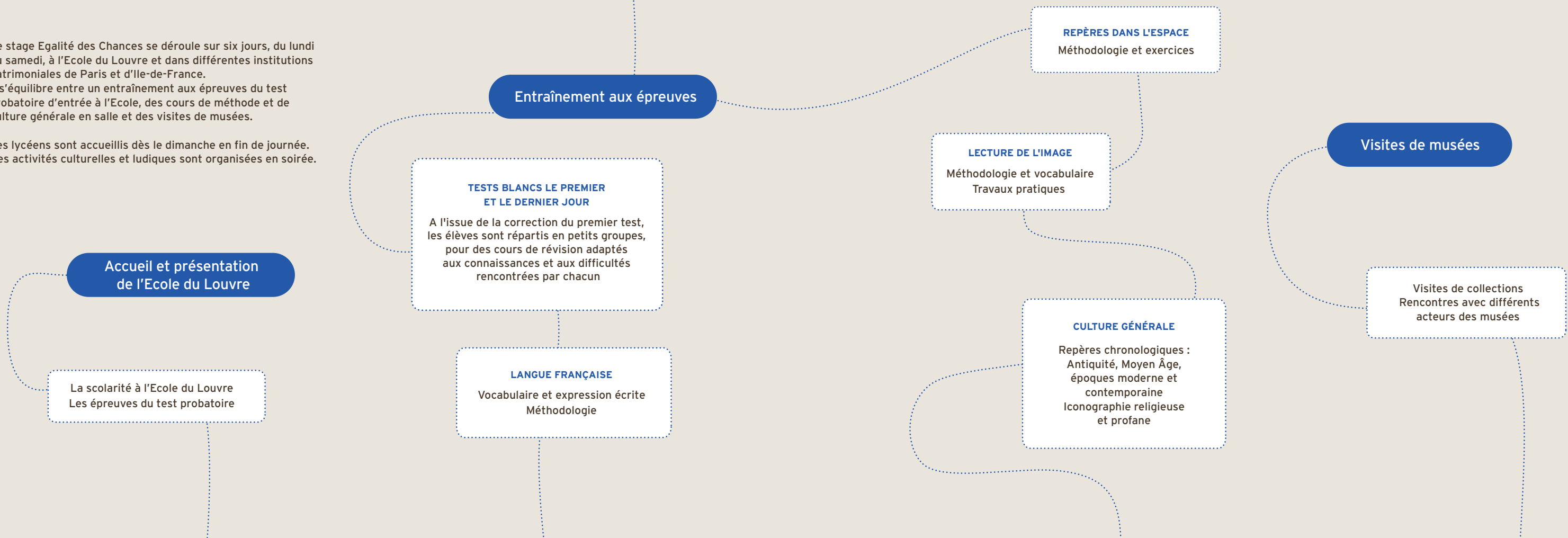
Jury : les dossiers sont examinés par un jury, composé de représentants de l'Ecole du Louvre et de la Fondation Culture & Diversité. Environ 35 élèves sont sélectionnés pour participer au stage chaque année

exemple de programme de stage égalité des chances

Le stage Egalité des Chances se déroule sur six jours, du lundi au samedi, à l'Ecole du Louvre et dans différentes institutions patrimoniales de Paris et d'Ile-de-France.

Il s'équilibre entre un entraînement aux épreuves du test probatoire d'entrée à l'Ecole, des cours de méthode et de culture générale en salle et des visites de musées.

Les lycéens sont accueillis dès le dimanche en fin de journée. Des activités culturelles et ludiques sont organisées en soirée.



L'École du Louvre

présentation de l'École du Louvre

Établissement d'enseignement supérieur du **ministère de la Culture et de la Communication**, l'École du Louvre dispense un enseignement d'archéologie, d'histoire de l'art et des civilisations, de techniques de sauvegarde, de conservation et de **mise en valeur du patrimoine culturel**.

Sa pédagogie s'appuie sur l'étude des témoignages matériels des différentes cultures (sites, édifices, œuvres, objets conservés dans les collections). Elle est mise en œuvre par un **corps enseignant composé en majorité de conservateurs de musée et de professionnels du patrimoine**.

L'École du Louvre propose à ses élèves de nombreux partenariats pédagogiques avec des établissements d'enseignements supérieurs français et étrangers. Elle est membre d'héSam Université et adhérente à la charte Erasmus.

Actuellement, l'École du Louvre accueille environ 1500 élèves, répartis en trois cycles d'études :

• Le premier cycle :

Il s'organise autour de deux grands modules : les **cours généraux**, tronc commun à tous les élèves, et les **cours de spécialité**.

Les **cours d'histoire générale de l'art** assurent, selon un découpage par périodes chronologiques, aires culturelles ou géographiques, une **connaissance synthétique** de l'histoire de l'art, des origines à nos jours. Cette approche globale est complétée

par des **travaux dirigés devant les œuvres**, spécificité de l'École, organisés dans différents musées. Intégrés au tronc commun, des cours de méthodologie, d'histoire des techniques de création, d'histoire des collections et d'initiation à l'iconographie sont répartis tout au long des trois années de ce premier cycle.

A cet enseignement général, il faut ajouter **trente-et-une disciplines** qui composent le champ des cours organiques parmi lesquels l'élève aura à choisir sa spécialité. Ces **cours, issus de la recherche**, s'accompagnent de cours de synthèse, de travaux pratiques et de cours d'épigraphie. En première année, l'élève choisit une **langue vivante** dont il poursuit l'apprentissage pendant l'ensemble du premier cycle.

• Le deuxième cycle :

Il se déroule en deux années, sanctionnées chacune par un **diplôme**.

• La **première année**, axée sur la **muséologie**, permet l'acquisition de connaissances dans le domaine des musées et du patrimoine par une approche analytique et critique des secteurs scientifique, administratif et technique liés à la conservation, à l'étude, à la présentation et à la diffusion du patrimoine. Répartie en deux semestres, elle comprend également un enseignement d'histoire de l'art, des cours de langues vivantes, des séminaires et une **première expérience de recherche** avec la rédaction d'un mémoire d'étude.

• La seconde année permet de choisir un des cinq parcours proposés : « histoire de l'art appliquée aux collections » ; « muséologie », « marché de l'art », « médiation » ou « métiers du patrimoine ». Elle comporte des séminaires, la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un mémoire de stage selon le parcours choisi, un stage obligatoire (en France ou à l'international) et un cours de langue étrangère. Les séminaires sont placés sous la direction scientifique de conservateurs ou de spécialistes du patrimoine ou de professeurs des universités.

• Le troisième cycle :

Consacré à la recherche, il clôt le cursus complet des études. L'encadrement d'une thèse est assuré par un directeur de recherche ou conjointement par deux directeurs si l'élève est inscrit en doctorat dans une université ayant fait l'objet d'une convention de co-encadrement avec l'Ecole du Louvre. Le choix du sujet et du directeur de recherche doit être approuvé par la commission de validation de la recherche. Des séminaires d'histoire de l'art et muséologie, des journées d'étude, des séminaires intensifs en partenariat et des ateliers méthodologiques accompagnent les élèves dans leur recherche.

• La classe préparatoire :

L'Ecole du Louvre propose une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine (Etat, collectivités territoriales). Accessible sous certaines conditions de diplômes et après entretien, ses objectifs consistent moins à fournir des connaissances qu'à perfectionner le savoir-faire des candidats dans les différents types d'épreuves de ces concours.

toutes les questions que vous vous posez

• Ecole publique ou privée ?

L'Ecole du Louvre est un établissement public. Son statut et son fonctionnement sont définis par décrets et arrêtés. Comme l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, l'Ecole nationale supérieure de création industrielle, La Fémis, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et les Ecoles nationales supérieures d'architecture, l'Ecole du Louvre appartient au groupe des établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la Communication.

• Quelle est la différence entre l'Ecole du Louvre et l'université ?

L'Ecole du Louvre propose, en 1^{er} cycle, un socle de connaissances en histoire de l'art et en archéologie le plus exhaustif possible et permet à ses étudiants une spécialisation dans les domaines les plus divers. Elle met en même temps un accent tout particulier sur le contact avec les œuvres (travaux dirigés dans les musées).

• Comment s'inscrire à l'Ecole du Louvre ?

L'entrée à l'Ecole du Louvre est soumise à la réussite au test probatoire d'entrée et à l'obtention du baccalauréat. Les dossiers d'inscription au test sont téléchargeables sur le site internet de l'Ecole ou à retirer à l'Ecole entre début décembre et mi-février. En moyenne chaque année : 1800 candidats, 350 admis.

• Quand peut-on intégrer l'Ecole du Louvre ?

Il est tout à fait possible d'intégrer l'Ecole du Louvre directement après le baccalauréat, option particulièrement choisie par les étudiants désireux de se spécialiser rapidement en histoire de l'art. Sur l'ensemble des élèves intégrant l'Ecole du Louvre en première année, 30% le font directement après le baccalauréat.

• Quelles sont les épreuves au test probatoire d'entrée ?

Ce test fait appel à des connaissances générales acquises dans l'enseignement secondaire et ne nécessite pas de connaissances en histoire de l'art. Il permet de vérifier les bases culturelles des candidats, leur qualité d'expression et de raisonnement, leur sens de l'observation et enfin leur ouverture vers les domaines historique, artistique et littéraire.

Le test comporte des épreuves écrites sous forme :

- d'un questionnaire de culture générale,
- d'une analyse de documents visuels,
- d'une lecture de texte conduisant à des questions et à une rédaction.

- **Quel est le coût de l'inscription à l'Ecole du Louvre ?**

L'Ecole du Louvre est une école publique où les frais de scolarité, limités aux frais d'inscription, sont d'un montant similaire à ceux de l'université (433 euros pour l'inscription en 1^{er} cycle en 2015-2016). À ce montant s'ajoute le cas échéant la sécurité sociale (215 euros en 2015-2016) et la médecine préventive (5,10 euros en 2015-2016).

- **L'Ecole du Louvre met-elle en place un système de bourse ?**

Les élèves de l'Ecole du Louvre peuvent bénéficier de bourses sur critères sociaux. Les demandes de bourse se font avant le 31 mai sur le site Internet du Crous dans le cadre du Dossier Social Etudiant. Le Dossier Social Etudiant permet de demander, à partir du même formulaire, une bourse sur critères sociaux et un logement en résidence universitaire.

— Pour tout renseignement, contactez le référent bourses de l'Ecole du Louvre : bourses@ecoledulouvre.fr

- **Existe-t-il des équivalences permettant d'intégrer l'Ecole en 2^e ou 3^e année ?**

Les étudiants en histoire de l'art ou en archéologie des universités françaises et étrangères peuvent demander leur intégration, en cours de cursus, à l'Ecole du Louvre sous certaines conditions. Les demandes d'équivalence sont soumises à l'examen de la commission de scolarité de l'Ecole du Louvre. Les autorisations sont données au cas par cas, sur dossier, dans la limite des places disponibles.

Les régimes d'équivalence sont les suivants :

- avec deux années complètes d'histoire de l'art, on peut entrer en 2^e année de 1^{er} cycle ;
- avec une licence d'histoire de l'art et d'archéologie, on peut entrer en 3^e année de 1^{er} cycle.

- **Quels débouchés à la sortie de l'Ecole du Louvre ?**

Des métiers de nombreux domaines sont ouverts aux étudiants sortant de l'Ecole du Louvre : métiers du patrimoine, de la documentation, du marché de l'art et de la médiation culturelle, de la communication et du marketing.

— Pour plus d'informations :
Ecole du Louvre : www.ecoledulouvre.fr



Les principaux métiers des musées et du patrimoine

les principaux métiers des musées et du patrimoine

• Antiquaire

L'antiquaire, historien de l'art de formation, doté de connaissances théoriques en techniques de restauration, est un marchand et amateur d'art qui recherche et identifie dans les salles de vente, les expositions et parfois chez les particuliers les pièces qu'il vendra ensuite. Son sens de l'observation allié à un jugement artistique et à une bonne connaissance des acteurs du marché de l'art, lui permet d'évaluer la valeur des objets et les éventuels circuits de vente. Ses capacités de négociation et la pratique d'une langue étrangère sont des atouts majeurs pour conseiller ses clients.

• Archéologue

Il gère, fouille, étudie et met en valeur vestiges et sites archéologiques conformément à la loi, la réglementation, la politique d'aménagement et la politique culturelle de la collectivité. Il élabore et met en œuvre le projet scientifique et culturel du service et l'évalue ; il émet aussi des propositions pour les politiques de gestion du patrimoine et d'aménagement. Il dirige et réalise des fouilles et autres opérations archéologiques. Il réalise également des inventaires de sites archéologiques. Il conçoit, conduit et normalise des procédures de recueil et traitement de données. Il assure la promotion du patrimoine archéologique et met en œuvre des actions de formation et de sensibilisation.

• Commissaire-priseur

Cet officier ministériel (mandaté par le Garde des Sceaux) procède à l'inventaire de biens, à la rédaction de catalogues de vente, à l'estimation et à la vente, volontaire ou non, aux enchères publiques d'objets mobiliers.

• Conservateur du patrimoine

Le conservateur est responsable des collections qui lui sont confiées. Ses fonctions se développent selon cinq axes : la conservation, l'enrichissement, l'étude, la valorisation et la gestion des collections du musée.

- Conserver : il établit, contrôle et met en œuvre le programme de stockage et d'inventaire ; il supervise la conservation et la restauration des collections ainsi que la documentation afférente.
- Enrichir : il propose au directeur un plan d'enrichissement des collections.
- Etudier : il étudie les collections, définit et mène les projets de recherche et veille à la mise en place de la documentation sur les collections et les expositions.
- Valoriser : il participe à la conception et à la réalisation des expositions permanentes et temporaires, des publications scientifiques et des activités en direction des publics.
- Gérer : sous l'autorité du directeur, il gère le budget et le personnel qui lui sont confiés.

• Courtier

Marchand d'art, ce spécialiste, historien d'art de formation, est un expert sans galerie ou boutique, qui joue le rôle d'intermédiaire entre les acheteurs à la recherche d'une pièce et les vendeurs. Il travaille essentiellement pour le compte d'une clientèle privée, pour qui il sélectionne les œuvres de qualité et qu'il contacte dès qu'il en repère une. Des capacités de négociation et la pratique d'une langue étrangère sont des atouts majeurs pour conseiller les clients.

• Documentaliste

Le documentaliste est chargé de collecter, préparer, traiter et diffuser, à l'intérieur comme à l'extérieur du musée, la documentation sur les collections, les expositions et autres manifestations du musée. Il effectue, en collaboration avec le conservateur ou le commissaire d'expositions, les recherches documentaires pour faciliter l'étude des collections et la réalisation des expositions. Il met en place les outils d'indexation et de traitement de l'information et veille à leur mise à jour.

• Enseignant-Chercheur

L'historien d'art prend part, par ses travaux personnels, à la recherche dans un des domaines de l'histoire de l'art et en assure le partage par ses publications et les séminaires dont il a la charge dans les établissements d'enseignement supérieur.

• Expert

L'expert réalise les estimations des biens vendus par les commissaires-priseurs ou par des particuliers. Il exerce en libéral et perçoit un pourcentage des ventes auprès des mêmes commissaires-priseurs, mais aussi des particuliers, des compagnies financières, des compagnies d'assurances, des fondations, des tribunaux ou des douanes. Pour être expert, il n'existe pas de formation particulière, il s'agit plutôt de la reconnaissance d'un parcours de carrière.

• Galeriste

Il est marchand et amateur d'art, le plus souvent d'art moderne et contemporain. Intermédiaire entre l'artiste et les acheteurs (particuliers, institutions), il expose, promeut et vend les œuvres et accompagne parfois l'artiste dans son processus de création. Il peut être amené à définir la valeur des œuvres et se prononcer sur leur authenticité. La pratique de l'anglais, voire d'une seconde langue étrangère, est un atout.

• Guide-conférencier

Le guide-conférencier est un médiateur culturel qui conçoit et assure des visites commentées (conférences, animations pédagogiques) en français et/ou dans une langue étrangère, dans les territoires et les lieux patrimoniaux. Il exerce son activité en qualité de travailleur indépendant ou de salarié de structures différentes. La profession de guide-conférencier est une profession réglementée, soumise à l'obtention d'une carte professionnelle.

• Iconographe

L'iconographe est un documentaliste spécialisé. Il a pour mission de rechercher et sélectionner des photos destinées à illustrer le contenu d'une exposition, d'un article, d'un livre ou d'un produit audiovisuel. Il les archive et négocie leur coût. Il possède de plus en plus souvent des compétences dans le traitement même des images (métiers des multimédia et des technologies numériques).

• Journaliste d'art

Le journaliste d'art est un spécialiste doté d'une très bonne culture en histoire de l'art et archéologie. Il est souvent expert dans un domaine précis et utilise ses compétences pour rechercher une riche documentation, pour en extraire l'information et l'analyser. Il travaille pour une maison d'édition spécialisée ou pour un groupe de presse dont les quotidiens et périodiques généralistes comptent des rubriques consacrées à la culture. Il peut être rédacteur (en chef), secrétaire de rédaction ou pigiste.

Le rédacteur rédige ouvrages, articles et notices sur un sujet qu'il a parfois choisi. Il est alors responsable de la ligne éditoriale.

Le secrétaire de rédaction relit et corrige, retravaille les titres et chapeaux, choisit l'iconographie, rédige les légendes et veille aux délais de réalisation.

Le pigiste intervient ponctuellement, au gré des besoins du rédacteur. Il est le plus souvent payé au nombre de mots.

• Médiateur culturel

Le médiateur joue un rôle d'intermédiaire entre les collections et les publics. Il participe à la conception des actions (visites guidées, ateliers, animations, rencontres...) et des documents d'aide à la visite qui accompagnent les expositions permanentes et temporaires, contribue à l'évaluation des programmes, et informe le responsable des besoins et des attentes des différents publics pour développer de nouvelles actions.

• Muséographe

Le muséographe conçoit des contenus culturels, artistiques et scientifiques pour des musées et d'autres organisations à vocation culturelle qui lui confient une partie ou la totalité de la réalisation de leurs projets d'exposition. Il peut être salarié d'une institution ou travailleur indépendant. Il coordonne l'équipe d'une exposition qui est constituée, selon les besoins, d'un documentaliste, d'un iconographe, d'un rédacteur, d'un concepteur de dispositifs interactifs... Il travaille en dialogue avec les responsables scientifiques et les scénographes de l'exposition.

• Régisseur d'œuvres

Le régisseur organise et gère, sous la responsabilité du conservateur, les mouvements d'objets en réserve ou en exposition, en collaborant avec les différents partenaires publics et privés, à l'intérieur comme à l'extérieur du musée. Il organise les transports des objets et veille à leur sécurité,

prépare les contrats et s'assure des conditions d'assurance. Il veille aussi à la mise en œuvre des prêts et tient à jour le registre des mouvements.

- **Responsable de la médiation et du service éducatif**

Le responsable de la médiation et du service éducatif est chargé de l'ensemble des programmes, des actions, des études et des recherches relatives à la mise en relation des objets/œuvres proposés par le musée avec les publics existants et potentiels. Il participe, sous la responsabilité du directeur, à la définition de la politique des publics.

Il élabore et programme les actions en relation avec l'ensemble des publics cibles. Dans ce but, il crée notamment un réseau d'organismes extérieurs qui œuvrent comme relais des publics cibles.

Il fait appel aux différents responsables scientifiques du musée pour intervenir dans les actions, la conception et la réalisation des documents d'aide à la visite.

Il est responsable de la formation des médiateurs et contribue à la formation des agents d'accueil et de surveillance.

Il participe à la réalisation des expositions, met en place les outils d'évaluation des programmes et des actions.

- **Restaurateur**

Le restaurateur intervient sur la matière des œuvres et objets ayant une valeur patrimoniale, afin de les transmettre aux générations futures. Il agit lorsque cette matière est menacée et que le vieillissement, les accidents, les remaniements ont fragilisé les œuvres, perverti ou masqué leur image.

Il établit, en concertation avec le conservateur, l'ensemble des activités relatives à la préservation, à la conservation préventive et à la restauration des collections du musée.

La plupart des restaurateurs exercent leurs fonctions en indépendant. Certains d'entre eux peuvent intégrer un grand laboratoire ou une importante institution patrimoniale.

- **Scénographe d'exposition**

Le scénographe d'exposition conçoit la scénographie et assure le suivi de sa réalisation en collaboration avec le commissaire des expositions et l'équipe scientifique du musée.

Il propose l'aménagement des espaces qui accueillent le public et définit, le cas échéant, la charte graphique de l'exposition.

Il coordonne les différents prestataires qui contribuent à la réalisation de la scénographie.

participation **au stage** **égalité des chances**

Si vous souhaitez faire des études supérieures à l'École du Louvre, vous pouvez présenter votre candidature pour participer au stage Égalité des Chances à l'École du Louvre.

• Stage Égalité des Chances

Ce stage est organisé par l'École du Louvre et la Fondation Culture & Diversité.

• Il dure **6 jours** pendant les vacances scolaires d'hiver (zone C) et se déroule à l'École du Louvre.

• **Son objectif** est de préparer les lycéens au test probatoire d'entrée à l'École du Louvre et de les confirmer dans leur choix de suivre des études supérieures en histoire de l'art.

• **Au programme** : préparation intensive au test probatoire d'entrée à l'École du Louvre, présentation de la scolarité à l'École, cours d'histoire, cours de français et d'expression écrite, exercices de repères dans l'espace et de lecture de l'image, étude des œuvres dans leur contexte, discussions autour des différents débouchés et métiers, visites guidées et rencontre de professionnels.

• Candidature et organisation

Un dossier de candidature au stage est disponible sur demande auprès du professeur référent du programme pour votre lycée.

Pendant toute la durée du stage, les lycéens sont hébergés en auberge de jeunesse, où ils sont encadrés par des animateurs. Le stage, le transport et le séjour (hébergement, repas) sont entièrement pris en charge par la Fondation Culture & Diversité et l'École du Louvre.

Contacts :

- **Pour la Fondation Culture & Diversité :**
Monique Bouscasse (01 47 53 61 84)
mbouscasse@fmLCD.org
- **Pour l'École du Louvre :**
Hélène Barucq (01 55 35 19 36)
egalitedeschances@ecoledulouvre.fr

• Sélection des candidats au stage Égalité des Chances

Environ 35 élèves par an sont sélectionnés pour participer au stage Égalité des Chances.

Un jury, composé de représentants de l'École du Louvre et de la Fondation Culture & Diversité, examine les dossiers : la pertinence et la nécessité du stage au regard de la motivation et du projet professionnel de l'élève sont les critères déterminants de sélection.

Tout envoi du dossier de candidature équivaut à un engagement ferme de la part de l'élève de participer au stage Égalité des Chances s'il est sélectionné.

